

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le deux décembre deux mille vingt-deux à 18h45,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 32
DATE DE LA CONVOCATION	25/11/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	09/12/2022

**OBJET :**

**Approbation du déclassement d'anciens chemins ruraux - Quartier des Abadous**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , M. Alain BLANC , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Vincent MEDILI procuration à Mme Françoise DUSSEYRE, Mme Chantal RAPIN procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Sabrina CAL procuration à Mme Catherine ASSO, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Eric MONTOYA procuration à M. Pierre PHILIP, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

**Absent(s) :**

M. Jean-Louis BROCHIER, M. Christophe PIERREL, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Chiara GENTY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Il existe sur la Commune de GAP, un certain nombre de voies communales, de sections d'espace public et de chemins ruraux qui ont perdu leur fonction de desserte publique et de circulation générale.

Les riverains de ces espaces souhaitent acquérir l'emprise foncière de ces anciennes voies.

Il en est ainsi de trois anciens chemins ruraux sis quartier des Abadous :

- l'un assurant anciennement la desserte des propriétés aujourd'hui desservies par le Chemin communal de Vincenne et traversant les propriétés cadastrées Section D Numéros 252, 253, 278, 280, 297, 314 et 327 ;
- l'autre ayant perdu toute fonction de desserte et traversant les parcelles cadastrées Section D Numéros 262 et 263 ;
- le dernier, assurant anciennement la desserte des propriétés aujourd'hui desservies par le chemin analogue qui l'a remplacé et traversant les propriétés cadastrées Section BP Numéros 143, 144, 145, 146, 147, 148 149, et 150.

L'aliénation des chemins ruraux, est régie par les Articles L 161-10 et suivants du Code Rural et de la Pêche maritime qui dispose que "lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le conseil municipal".

Conformément à la législation en vigueur, le déclassement de ces chemins a été précédé d'une enquête publique, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2021 et prescrite par arrêté municipal en date du 16 août 2022, qui s'est déroulée du 23 septembre au 7 octobre 2022 inclus.

Au terme de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur a rendu un avis favorable au déclassement des anciens chemins ruraux par rapport en date du 2 novembre 2022.

**Décision :**

Il est proposé, sur avis favorables de la Commission de de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique réunie le 22 Novembre 2022 :

**Article unique :** de constater et d'approuver le déclassement des anciens chemins ruraux sis quartier des Abadous, ci-dessus plus amplement décrits.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 36

- ABSTENTION(S) : 3

Mme Charlotte KUENTZ, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER

- SANS PARTICIPATION : 1

Mme Marie-José ALLEMAND

La Conseillère Municipale Déléguée



Mélissa FOULQUE

Le Secrétaire de Séance

Chiara GENTY



Transmis en Préfecture le : 15 DEC. 2022

Affiché ou publié le : 15 DEC. 2022

# Approbation du déclassement d'anciens chemins ruraux - Quartier des Abadous

